Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900930-20251211-DELIDEC202550-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, IMBERDIS, CORTES, LE MESTRE, TALON, LANDURE, L'HOSTIS, LE ROUX

Absent : Néant
Secrétaire de séance : Quentin L'HOSTIS

DATE DE CONVOCATION : ***05/12/2025***
DATE D'AFFICHAGE : ***12/12/2025***
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 12 Votants : 12

OBJET : **RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2024 DE LA CLCL**

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté Lesneven Côte des Légendes transmet chaque année aux communes un rapport retraçant son activité.

Mme La présidente de la CLCL a transmis les différents rapports d'activités pour l'année 2024 qui ont été validés par le Conseil Communautaire à savoir :

- Le rapport d'activité global 2024,
- Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
- Le rapport 2024 du SPAAL,
- Le rapport 2024 de TCDL.

Décision : Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ces rapports.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Quentin L'HOSTIS.